



CONSEIL COMMUNAL  
YVORNE

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Yverne du 25 mars 2021 à 20 heures

**Présents :** Aepli Serge, Barbay Alain, Bernasconi Christian, Bernasconi Yschelle, Conus Marc André, Crot Jean-Louis, Dervey Nicolas, Engel Oriane, Glauser Claire, Gugelmann Quentin, Isoz Maxime, Kohli Charles-Henri, Major Geneviève, Maret Jean-Daniel, Merli Raphaël, Minod Ludovic, Morier Yves, Nicolier Danielle, Perret Alexandra, Pilet Fabrice, Polzer Zuzarte Annette, Roux Sébastien, Stalder Guy, Suardet Martin, Tabord Diego, Turrian Sébastien, Verdon Stéphane, Wagner Susanna

**Excusés :** Allenbach Tania, Ansermoz Jean-Luc, Benassi Marco, Bournoud Claude André, Hüttenmoser Marc, Lüthi François

**Absent :** Deladoey Frédéric

M. le Président Guy Stalder ouvre la 33<sup>e</sup> séance de la législature 2016-2021. Il salue les Conseillères et Conseillers ainsi que la Municipalité in corpore.

Sont également présents : M. Francis Müller, huissier, et Mme Christelle Détraz Jaquerod, secrétaire du Conseil.

### 1. Appel

Il ressort de cet appel que 28 Conseillères et Conseillers sont présents, 6 se sont excusés et 1 est absent. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

### 2. Lecture de l'ordre du jour

M. le Président Guy Stalder nous lit l'ordre du jour qui n'amène aucune modification et **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

### 3. Adoption du procès-verbal du 18 février 2021

M. le Conseiller Martin Suardet relève que, en page 7, il a dit que : « ... les bancs communaux soient démontés presque quatre mois par année » et non quatre fois par année.

Au vote, **le procès-verbal du 18 février 2021 corrigé est adopté à la majorité** (26 oui, 1 abstention) des membres présents avec remerciements à la secrétaire.

#### 4. Communications du bureau

M. le Président Guy Stalder remercie toutes les personnes présentes lors du dépouillement du 5 mars 2021 et, en particulier, M. Fabien Cathéla pour l'organisation et M. Francis Müller pour la préparation des salles. Il félicite également toutes les personnes élues pour la prochaine législature.

Le groupe de travail sur le nouveau règlement du Conseil communal a terminé son analyse. Le projet a été envoyé à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes pour examen préalable. Les prochaines étapes sont l'adoption du préavis par la Municipalité, puis son dépôt lors du prochain conseil.

A ce jour, le Bureau du Conseil n'a reçu qu'une seule candidature pour le remplacement de la secrétaire du Conseil. M. le Président Guy Stalder demande aux Conseillères et Conseillers d'en parler autour d'eux. Il serait effectivement intéressant de recevoir d'autres candidatures pour ce poste.

#### 5. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Jacques-Henri Müller confirme que le banc de la Couronne a retrouvé son emplacement. Il pense que cette information aurait fait plaisir à Mme la Conseillère Tania Allenbach, absente ce soir. Ce banc rénové « propre en ordre » est donc posé ; information confirmée par Mme la Conseillère Susanna Wagner. Pour les autres, ils ont également été replacés malgré le fait que certains ne soient pas entièrement renouvés. M. le Municipal Jacques-Henri Müller ajoute que l'équipe de voirie et lui-même ne font pas toujours comme il veulent, mais font au mieux et suivent ce dossier.

M. le Municipal Michel Weibel répond aux deux questions qui lui ont été posées lors du dernier Conseil :

- 1) En lien avec l'abribus de Versvey, il est indiqué à M. le Conseiller Quentin Gugelmann que la demande avait été faite par l'habitant concerné en décembre 2019 durant les fenêtres de l'Avent. A ce moment-là, le budget 2020 était déjà voté, raison pour laquelle l'investissement y relatif n'a pu être porté qu'au budget 2021. A ce jour, le choix de l'abribus a été fait et il s'agit du même que celui situé à la Place du Torrent. Il y aura un pilier public qui sera installé sur les parois. Pour le toit, il sera en verre fumé pour une meilleure protection contre le soleil. M. le Conseiller Quentin Gugelmann remercie M. Weibel pour la réponse.
- 2) Par rapport à l'absence de marquage en zigzag à l'arrêt de bus du Torrent, il est indiqué à M. le Conseiller Fabrice Pilet que, selon la réponse reçue de la DGMR, *"ce marquage n'est pas indispensable aux arrêts de bus. En effet, il est pertinent de l'utiliser lorsqu'une infrastructure est mise en place, par exemple pour un quai surélevé, et que l'on veut éviter que des usagers se parquent à cet emplacement. De plus, on ne peut superposer le marquage d'une bande longitudinale pour piétons avec le marquage des zigzags."* M. le Municipal Michel Weibel souligne donc que, puisqu'il y a une bande longitudinale pour les piétons à cet endroit, il est impossible d'ajouter une ligne en zigzag (OSR 6.21).

Concernant la terrasse de la Grappe, M. le Municipal Michel Weibel indique qu'il avait promis un préavis d'urgence pour ce soir mais que cela n'a pas été possible. Entre-temps, le chéneau se trouvant entre le plafond et la dalle a coulé dans le bureau de M. Fabien Cathéla qui a dû installer des bidons. Actuellement, le chéneau a été détourné à l'extérieur et, en parallèle, M. le Municipal Michel Weibel a mandaté un bureau d'architecte afin que le travail soit fait de manière conforme et en tenant compte des futurs travaux à effectuer sur le bâtiment (isolation périphérique et mise aux normes des garde-corps, entre autres). Il espère pouvoir présenter quelque chose le plus rapidement possible au Conseil.

M. le Municipal Michel Weibel revient également sur les travaux relatifs à l'éclairage du Boulevard. Le choix arrêté par la Municipalité a été envoyé au Conservateur des monuments et des sites pour validation. M. le Municipal Michel Weibel espère donc que le préavis sera déposé lors du prochain conseil.

Finalement, M. le Municipal Michel Weibel donne les résultats des contrôles radar des 7, 14 et 28 février 2021 : 472 véhicules contrôlés et 73 dénoncés soit 15 %. A savoir que le taux moyen dans le canton à la même période est de 3.44 %.

## **6. Préavis 02-2021 – Révision du règlement de l'Entente intercommunale du SDIS Chablais Rapport de la Commission ad hoc**

Au nom de la Commission ad hoc, M. le Conseiller Fabrice Pilet nous lit le rapport.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission composée de Madame Engel Oriane, Messieurs Pilet Fabrice et de votre serviteur, s'est réunie à deux reprises, soit le lundi 1er mars 2021 et le mardi 9 mars en présence du municipal en charge, Monsieur Minod Eric et du commandant du SDIS Chablais Major Rose Fabrice. Nous les remercions vivement pour leur disponibilité.

Suite à cette dernière réunion, toutes nos questions ont trouvé leurs réponses.

De nos jours, de plus en plus de systèmes d'alarmes incendie automatiques sont installés dans les grands bâtiments de nos communes (pas encore à Yvorne). De plus, sur toutes les alarmes automatiques, 60% d'entre elles sont intempestives : soit elles se déclenchent à cause d'un mauvais entretien, d'un appui sur le bouton poussoir d'une façon inopportune ou lors de travaux qui engendrent de la fumée alors que le dispositif n'est pas mis hors service. Je vous laisse imaginer le coût que nos communes doivent supporter sachant que le taux de répartition est approximativement le suivant : Aigle 88%, Yvorne 7% et Corbeyrier 3%. C'est pour cela que l'ECA (instance cantonale) a décidé de faire payer les propriétaires. Un forfait de 1000.- a été calculé selon l'expérience des interventions. Ce forfait peut être diminué selon chaque cas.

De plus l'ECA, afin de diminuer les factures des pompiers, forme des répondants (personnel travaillant sur le site) afin qu'ils puissent être les premiers sur place pour évaluer la situation et pour annuler ou conserver l'alarme.

En conclusion, la commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers d'accepter les conclusions du préavis municipal N° 02-2021 à savoir :

D'approuver les modifications apportées au règlement de l'entente intercommunale du SDIS Chablais

Sous réserve de leur approbation par les organes délibérants des autres communes membres de l'entente intercommunale, de soumettre ces modifications pour approbation à la Cheffe du département de l'environnement et de la sécurité.

M. le Président Guy Stalder remercie la Commission pour son rapport. Il **ouvre la discussion**, puis en l'absence de questions ou remarques, la **clôt**.

M. le Président Guy Stalder lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 02-2021 :

<b>LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE</b>	
Vu	le préavis municipal n° 02-2021 concernant la révision du règlement de l'Entente intercommunale du SDIS Chablais
Ouï	le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
<b>d é c i d e</b>	
1)	d'approuver les modifications apportées au Règlement de l'Entente intercommunale du SDIS Chablais,
2)	sous réserve de leur approbation par les organes délibérants des autres communes membres de l'Entente intercommunale, de soumettre ces modifications pour approbation à la cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité (DES).

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité.**

### **7. Préavis 03-2021 Adoption du volet stratégique du Plan directeur touristique des Alpes vaudoises**

M. le Président Guy Stalder indique que la Commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet lors du prochain Conseil est composée de Mmes les Conseillères Geneviève Major et Danielle Nicolier et MM. les Conseillers Christian Bernasconi, Nicolas Dervey et Quentin Gugelmann.

La Municipalité ayant demandé de faire un commentaire sur ce préavis, la parole est donnée à M. le Municipal Alain Bassang qui indique que 15 communes ont déposé ce préavis dont l'impact est important hormis pour Yvorne et Aigle. Pour cette raison, il a été décidé de faire une information commune pour les deux commissions ad hoc et ceci en présence de l'ingénieur, M. Repetti, qui expliquera les atouts et avantages d'un tel plan directeur. M. le Municipal Alain Bassang demande donc aux membres de la Commission ad hoc de rester à la fin de la séance pour choisir une date qui convienne à tous.

### **8. Divers et propositions individuelles**

Mme la Conseillère Yschelle Bernasconi remercie M. le Municipal Jacques-Henri Müller d'avoir remis les bancs en place. Elle souhaite savoir comment seront organisés ces travaux l'hiver prochain.

- Tout en rappelant qu'il peut donner les ordres jusqu'au 30 juin 2021, M. le Municipal Jacques-Henri Müller confirme qu'il s'arrangera pour expliquer la situation à son successeur. Si la question est de savoir si les bancs seront à nouveau enlevés pour rénovation l'hiver prochain, il pense que 2 voire 3 bancs seront enlevés à la fois mais que, de toute évidence, il ne sera pas nécessaire de les refaire avant 3 ou 4 ans. M. le Municipal Jacques-Henri Müller demandera à son successeur d'informer le Conseil le moment venu.

M. le Conseiller Jean-Louis Crot demande s'il serait possible que la CIFOR fournisse des bancs. A la demande de précision sur ce qu'est la CIFOR, M. le Conseiller Jean-Louis Crot indique qu'il s'agit du Groupement forestier des Agites.

- M. le Municipal Jacques-Henri Müller confirme que certains bancs proviennent effectivement de ce fournisseur. Il relève que ces bancs ne sont pas forcément faciles à entretenir car il s'agit de bois massif en épicéa qui pourrait rapidement en raison des aléas du temps ; ceci même s'il est traité.

M. le Conseiller Jean-Louis Crot pense que toutes les communes qui font partie du groupement forestier ont intérêt à ce que le groupement équilibre ses comptes. Il demande si cela ne serait pas plus simple de laisser ces bancs et ne pas les entretenir, voire un minimum. Il indique qu'il va se promener après les vendanges pour grappiller ici et là voire même jusqu'à maintenant et que, quand il fait chaud en été, il préfère aller en forêt que dans le vignoble. De son avis, il serait mieux de laisser les bancs sur place tout le temps car l'entretien doit coûter des heures au niveau du personnel communal. Il pense qu'il serait bien de faire une fois le calcul entre laisser les bancs tout l'hiver et en racheter une fois fichus.

- M. le Municipal Jacques-Henri Müller ne peut pas répondre sur le prix des bancs mais confirme que cela représente un certain travail à l'équipe.

Mme la Conseillère Danielle Nicolier indique que certaines communes comme Corbeyrier, Ollon, Ormont-Dessus ou Gryon ont mis en place un service de communication aux citoyens via SMS. Elle demande si la Municipalité a déjà réfléchi à un tel système.

- M. le Syndic Edouard Chollet apprend cette information et ne sait pas à quoi servent ces SMS.

Mme la Conseillère Danielle Nicolier précise que le système permet de passer une information rapidement aux citoyens abonnés telles que des coupures ou des pollutions de l'eau par exemple.

- M. le Syndic Edouard Chollet répond que la Municipalité va étudier cela et donnera une réponse au prochain conseil.

M. le Conseiller Stéphane Verdon demande si le nouveau journal paru récemment avait sollicité la Commune pour un soutien unique ou renouvelé selon le modèle de Radio Chablais avec un montant par habitant.

- M. le Syndic Edouard Chollet répond que, pour l'instant, les éditeurs de ce journal - dont l'actionnaire majoritaire est Tamedia - souhaitent se débrouiller seuls avec les moyens du bord. Ils comptent surtout sur la collaboration des Communes pour la parution des avis officiels. A savoir qu'une entrevue avec le directeur de la publication est prévue le 15 juin prochain et que, a priori, pourquoi pas pour un soutien.

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret questionne sur les dépôts des préavis 02 et 03-2021. Il se demande quelle influence les commissions peuvent avoir sur de tels préavis, « à part lire les 40 pages et dire *merci c'est bien joli* et puis d'approuver. » Pour lui, ces commissions sont là car on doit mais, finalement, ne servent à rien.

- M. le Municipal Alain Bassang confirme que toutes les communes doivent effectivement approuver le même préavis sans amendement. Il précise toutefois que ce plan directeur est important pour toute la région et que, de ce fait, c'est bien d'écouter et entendre ce que la commune d'Yvorne peut apporter pour que notre région touristique se développe bien. De plus, M. le Municipal Alain Bassang rappelle que nous ne pouvons pas faire autrement puisque c'est la loi : le plan stratégique doit être approuvé par le Conseil communal, via le dépôt d'un préavis municipal, et le plan opérationnel par la Municipalité. Il précise également que l'élaboration de ce plan a duré plus de 2 ans et que la présentation de M. Repetti permettra à la commission de bien en comprendre tous les enjeux. M. le Municipal Alain Bassang est donc persuadé que les commissaires qui travailleront sur ce préavis trouveront ce sujet très intéressant.

Mme la Conseillère Claire Glauser questionne sur la zone de parcage sur la place du Torrent. Elle trouve qu'elle est fortement limitée et demande quelle a été la réflexion pour mettre un parcage aussi restrictif.

- M. le Municipal Michel Weibel répond que, comme déjà dit au dernier conseil, il y avait de nombreux véhicules ventouse qui y stationnaient 3, 4, 5 jours et qui n'avaient rien à voir avec les habitants d'Yvorne. Il s'est avéré que certaines personnes stationnaient à cet endroit en vue de faire du covoiturage alors même que le Boulevard dispose de places sans aucune limitation. M. le Municipal Michel Weibel rappelle qu'il n'y a déjà pas beaucoup de places au centre du village. De plus, la personne qui vient à 18h35 peut y rester jusqu'à 8h le lendemain.

Selon Mme la Conseillère Claire Glauser cette dernière information est incorrecte puisque la limitation va jusqu'à 21h.

- M. le Municipal Michel Weibel précise que, justement, la personne qui arrive à 18h35 peut rester jusqu'au lendemain 8h puisque le temps de stationnement couvre la partie jusqu'à 21h. Pour M. le Municipal Michel Weibel, les véhicules ventouse sont un vrai problème et ce n'est pas à la collectivité à supporter l'indiscipline de certaines personnes. A ce sujet, il relate que, il y a quelques années, à l'occasion d'un Tour du Chablais, une dame de Genève s'était parquée à cet endroit pour toute la semaine.

Mme la Conseillère Claire Glauser estime tout de même le système trop restrictif, en particulier, les samedis et dimanches.

- M. le Municipal Michel Weibel pense qu'une réflexion pourrait être faite sur les horaires du week-end mais, dans un premier temps, il trouve préférable de voir à l'usage ce d'autant vu l'organisation des marchés les samedis.

M. le Conseiller Martin Suardet questionne le Bureau si la cadence actuelle des conseils, soit une séance par mois, est une nouvelle règle ou s'il y a des délais qu'il faut impérativement respecter. Il a souvenir d'une époque où 5 voire 7 conseils par année maximum avaient lieu. Il constate que la durée des conseils est actuellement toujours plus courte - entre 15 et 30 minutes – et que le coût pour la Commune (CHF 1'050.00/séance si tous les membres sont présents) est relativement important.

- M. le Président Guy Stalder répond que les dates sont fixées en accord avec la Municipalité et selon les préavis à déposer qui ont souvent un délai à respecter.
- M. le Syndic Edouard Chollet confirme qu'un certain nombre de préavis déposés récemment avaient une échéance à respecter. Il précise toutefois que la Municipalité partage l'avis de M. le Conseiller Martin Suardet et qu'un rythme plus adapté doit être trouvé. La Municipalité aimerait pouvoir commander une séance du conseil à la demande mais cela reste délicat en raison des délais de dépôt, de rapport puis d'éventuel référendum. Le calendrier est donc serré mais la Municipalité est attentive à ce point.

M. le Conseiller Jean-Louis Crot revient sur le parcage sur la place du Torrent : « Excusez-moi du terme, mais c'est une aberration. Je ne pense pas que le restaurateur quand il va rouvrir son restaurant sera très content de voir les heures de parcage samedi-dimanche compris. Vous n'avez pas le temps de manger à part à midi bien sûr mais sinon, le soir, ce n'est pas possible. Le week-end, ce n'est pas possible quand vous rentrez à 18h du travail, ce n'est pas possible de garer sa voiture. C'est comme les bancs, c'est totalement inhospitalier vis-à-vis de nos visiteurs. Et puis, pour les gens qui habitent le village, effectivement il y a encore la Couronne ou le Boulevard. J'espère qu'eux ne seront pas limités. A mon avis, ce n'est pas du tout judicieux et je parle pour moi mais j'ai de nombreux échos qui vont dans ce sens-là. Je prierai instamment la Municipalité de revoir ces horaires. »

- M. le Municipal Michel Weibel répond : « Je crois qu'il n'y a pas de réponse à faire. Pour le restaurateur, encore une fois, celui qui vient à 11h35 peut rester jusqu'à 16h. Et le soir, je le répète, la personne qui vient manger à 18h35 peut rester jusqu'au lendemain matin. Je ne pense pas que cela soit un problème au niveau du restaurant. »

M. le Conseiller Jean-Louis Crot réplique : « M. le Municipal, vous venez samedi ou un dimanche prendre l'apéritif à 11h, vous faites un repas, puis vous allez faire une balade digestive dans les vignes ; *c'est marqué dommage*. Vous arrivez en début d'après-midi, vous allez faire une balade dans les vignes, vous parquez la voiture sur la place du Torrent et puis, après, vous allez boire une bière ou manger une glace à la fin de la balade – déjà il y a des gens qui se baladent plus que 2 heures de temps – si vous faites une balade de 2 heures, vous ne pouvez plus aller au bistro. Je vous assure que si j'étais le restaurateur, déjà qu'ils ont assez souffert comme ça. »

- M. le Municipal Michel Weibel répond : « Je ne pense pas que ce soit un problème du restaurateur. Je pense que les horaires doivent convenir. Il faut savoir que, chez nous, il n'y a pas une place de parc payante. Partout où on va à Montreux ou à Vevey, c'est les mêmes problèmes. Pour nous, c'étaient ces véhicules ventouse qu'on ne voulait plus du tout et puis la personne qui veut faire une petite balade après son repas vient parquer sur le Boulevard et peut y rester tout l'après-midi voire tout le week-end.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann rejoint la position de M. le Conseiller Jean-Louis Crot : « J'ai également été surpris de voir qu'à la Maison Blanche, le parking n'était pas limité à 3 heures mais à 2 heures également. J'ai été étonné de cela sachant que j'avais l'habitude de me garer là durant de nombreuses années pour aller sur le site d'escalade d'Yverne. Je rejoins M. Crot par rapport à l'hospitalité que l'on apporte au travers de ces différentes mesures. Je trouve que cela questionne vraiment sur la place des visiteurs et des gens qui viennent profiter de balades dans les vignes, qui viennent profiter de notre site d'escalade, qui après une journée d'escalade s'arrêtent sur la place du Torrent pour profiter du bistro. Je souhaiterais que, peut-être, une présentation soit faite de la vision qui a été imaginée parce que j'ai l'impression de voir les mesures l'une après l'autre qui sont mises en place. On se demande un peu laquelle va être la prochaine ou quelles ont été les mesures imaginées et lesquelles n'ont pas été retenues. Peut-être avez-vous pensé à des systèmes de macaron ou peut-être n'y avez-vous pas encore pensé ? Peut-être que les 2 heures sont un test et il serait intéressant d'avoir une présentation de vos réflexions qui ont mené à ces choix. Et puis, peut-être qu'une remise en question au bout d'un moment en fonction des résultats que cela amène et, si c'est concluant, les doutes seront levés et, si ça ne l'est pas, d'autres mesures peuvent être envisagées. »

- M. le Syndic Edouard Chollet répond : « On ne peut pas satisfaire tout le monde avec le stationnement, c'est sûr. En ce qui concerne la place du Torrent, le représentant du restaurateur nous a confirmé qu'il était satisfait de l'extension de l'horaire aux heures des repas. Maintenant, il se trouve que les restaurants sont fermés ; ils le seront encore un bout de temps. Il faut expérimenter les mesures qui sont prises sur la base de situations concrètes. On n'est pas fermé à l'idée de remettre en question ce qui est décidé par la Municipalité même si la Municipalité est seule à décider. Et puis, si on fait fausse route, on essaiera de corriger ou on corrigera le tir. Maintenant, en ce qui concerne la place d'escalade, qui n'est pas une place officielle, je ne vois pas pourquoi on créerait une place de parc pour un site qui n'est pas officiellement répertorié. Et, comme vous le savez sans doute, il y a possibilité de stationner le long de la route cantonale. »

M. le Conseiller Quentin Gugelmann se dit surpris d'apprendre que le site d'escalade est interdit. Il va se renseigner par rapport à cela. Il demande *s'il serait possible d'avoir une présentation de la part de la Municipalité d'où en est par rapport aux objectifs du stationnement et des prochaines mesures qui seront prises pour avoir une vue d'ensemble de ces mesures et des réflexions qui sont menées.*

- M. le Syndic Edouard Chollet indique que la présentation aura lieu prochainement, vraisemblablement entre la fin de cette législature et le début de la suivante puisqu'elle concerne tout le secteur Place du Torrent-Parking de la Couronne. La Municipalité doit encore s'entourer de l'avis de l'Etat pour consolider le projet.

Au sujet du site d'escalade, M. le Municipal Alain Bassang ajoute que ce plan n'est plus répertorié comme site officiel en raison du grand nombre de pierres qui tombent actuellement et qui rendent la paroi très dangereuse.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président Guy Stalder termine la séance en disant que : « Les hirondelles ne font pas le printemps, mais elles y contribuent fortement. Tout cela pour vous annoncer que les premières hirondelles ont été aperçues ce matin sur le territoire communal. » Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur attention.

**Il clôt la séance à 20h38.**

Le président :

Guy Stalder

La secrétaire :

Christelle Détraz Jaquerod